

Réunion de secteur Septembre 2025

Secteur E « Le Bourg – Les Vagues - Pré-Chatelain »

Période	THEME	SUJET	QUESTION	REPONSE																					
sept.-25	Sécurité & Sûreté	Incivilité	Circulation des trottinettes.	<p>Règles d'utilisation des trottinettes électriques</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Thème</th> <th>Règle Clé</th> <th>Détails Importants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conditions</td> <td>Âge minimum : 14 ans.</td> <td>Interdiction de transporter un passager (amende de 135 €).</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Vitesse maximale : 25 km/h.</td> <td>Débrider l'engin est illégal (amende de 1 500 €).</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Assurance : RC obligatoire.</td> <td>Aucun permis n'est requis.</td> </tr> <tr> <td>Circulation</td> <td>Priorité aux pistes cyclables.</td> <td>Interdiction de rouler sur les trottoirs (sauf moteur éteint, tenu à la main).</td> </tr> <tr> <td></td> <td>En agglomération : Autorisé sur routes limitées à 50 km/h.</td> <td>Hors agglomération : Uniquement sur voies vertes et pistes cyclables.</td> </tr> <tr> <td>Équipement</td> <td>Obligatoire sur l'engin : Freins, feux (avant/arrière), dispositifs réfléchissants et avertisseur sonore.</td> <td>Obligatoire sur le conducteur : Vêtement rétro réfléchissant la nuit ou par mauvaise visibilité.</td> </tr> </tbody> </table>	Thème	Règle Clé	Détails Importants	Conditions	Âge minimum : 14 ans.	Interdiction de transporter un passager (amende de 135 €).		Vitesse maximale : 25 km/h.	Débrider l'engin est illégal (amende de 1 500 €).		Assurance : RC obligatoire.	Aucun permis n'est requis.	Circulation	Priorité aux pistes cyclables.	Interdiction de rouler sur les trottoirs (sauf moteur éteint, tenu à la main).		En agglomération : Autorisé sur routes limitées à 50 km/h.	Hors agglomération : Uniquement sur voies vertes et pistes cyclables.	Équipement	Obligatoire sur l'engin : Freins, feux (avant/arrière), dispositifs réfléchissants et avertisseur sonore.	Obligatoire sur le conducteur : Vêtement rétro réfléchissant la nuit ou par mauvaise visibilité.
Thème	Règle Clé	Détails Importants																							
Conditions	Âge minimum : 14 ans.	Interdiction de transporter un passager (amende de 135 €).																							
	Vitesse maximale : 25 km/h.	Débrider l'engin est illégal (amende de 1 500 €).																							
	Assurance : RC obligatoire.	Aucun permis n'est requis.																							
Circulation	Priorité aux pistes cyclables.	Interdiction de rouler sur les trottoirs (sauf moteur éteint, tenu à la main).																							
	En agglomération : Autorisé sur routes limitées à 50 km/h.	Hors agglomération : Uniquement sur voies vertes et pistes cyclables.																							
Équipement	Obligatoire sur l'engin : Freins, feux (avant/arrière), dispositifs réfléchissants et avertisseur sonore.	Obligatoire sur le conducteur : Vêtement rétro réfléchissant la nuit ou par mauvaise visibilité.																							

				<table border="1"> <tr> <td></td> <td></td> <td>Le casque est obligatoire hors agglomération, et fortement recommandé en ville.</td> </tr> </table>			Le casque est obligatoire hors agglomération, et fortement recommandé en ville.
		Le casque est obligatoire hors agglomération, et fortement recommandé en ville.					
sept.-25	Sécurité & Sûreté	Incivilité	Bruit des scooters	<p>Réglementation et sanctions concernant le bruit des scooters</p> <p>La loi française encadre strictement le bruit des deux-roues motorisés, exigeant que les scooters restent conformes à leur homologation d'origine. Toute modification de l'échappement ou du système d'admission rendant le véhicule plus bruyant est interdite et illégale.</p> <p>Points clés de la réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau sonore constructeur : Le niveau maximal de bruit est inscrit sur la carte grise (rubrique U.1). • Contrôles : Les forces de l'ordre (Police Municipale, Gendarmerie) peuvent effectuer des contrôles routiers à l'aide de sonomètres. • Sanctions : <ul style="list-style-type: none"> ○ Amende forfaitaire de 4^e classe (135 €). ○ Immobilisation du véhicule. ○ Obligation de remise en conformité (ex. : changement d'échappement). ○ Un retrait de points est possible en cas d'infraction grave (échappement non réglementaire). <p>Action locale</p> <p>La commune a déjà intensifié les contrôles de véhicules sur son territoire avec la présence du nouveau policier et continuera cette vigilance renforcée.</p>			

				De plus, même si un scooter est techniquement conforme, son bruit excessif et répété peut être considéré comme un trouble anormal de voisinage, pouvant faire l'objet de plaintes, notamment pour les nuisances nocturnes. La Gendarmerie Nationale mène également des opérations pour lutter contre les rodéos urbains.
sept.-25	Environnement et développement durable	Eclairage	J'allume ma rue ne fonctionne pas aux Alevins	Effectivement, le secteur des Alevins n'est pas encore concerné, il y a des travaux de conformité à réaliser
sept.-25	Sécurité & Sureté	Vitesse	Est-il possible de sensibiliser à la sécurité routière via le bulletin municipal ?	<p>Le bulletin municipal est un canal de communication privilégié pour atteindre tous les habitants et rappeler les règles essentielles, les bonnes pratiques et les enjeux locaux en matière de sécurité routière.</p> <p>Nous pourrions y aborder des thèmes variés et ciblés, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les vitesses excessives sur certains axes (comme la RD143). • Le stationnement gênant aux abords des écoles. • Les règles spécifiques pour les EDPM (trottinettes, vélos électriques). • L'importance de la visibilité (gilets jaunes, feux). • Les dangers des rodéos urbains. • Les règles sur le bruit des véhicules à moteur. <p>Nous allons intégrer cette proposition dans notre prochaine réunion de rédaction du bulletin pour définir un calendrier et des sujets réguliers. C'est une démarche essentielle pour renforcer la sécurité de tous sur nos routes."</p>
09/2025	Sécurité Sureté	Incivilités	Où en sommes-nous de l'installation des caméras sur la commune ?	<p>La municipalité de Saint-Savin s'engage résolument pour renforcer la sécurité et la tranquillité publique avec le lancement d'un vaste projet de déploiement progressif de la vidéoprotection sur l'ensemble du territoire communal.</p> <p>Ce projet ambitieux s'étalera sur plusieurs années. Cette approche échelonnée est essentielle pour deux raisons :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Maîtrise budgétaire : Elle permet de contrôler rigoureusement les dépenses et d'assurer une gestion financière saine pour la collectivité. 2. Efficacité opérationnelle : Elle garantit une mise en œuvre efficace, maîtrisée et ajustée aux besoins réels du terrain.

			<p>Une étude préalable approfondie a déjà été finalisée. Cette étude technique a permis de cartographier précisément les zones les plus sensibles de la commune (points de regroupement, axes de circulation majeurs, bâtiments publics, zones d'activité) et de déterminer le nombre exact de caméras nécessaires pour une couverture optimale. Le projet global prévoit l'installation de 40 caméras sur l'ensemble de Saint-Savin.</p> <p>Le lancement officiel de ce projet structurant vient d'être validé par la municipalité. La première phase de déploiement, pour la fin d'année, est désormais lancée et ciblera le secteur du bourg de la commune. Ce secteur verra l'installation de 24 caméras, couvrant ainsi les points clés du centre.</p> <p>L'objectif de cette phase initiale est d'assurer rapidement la sécurité des lieux les plus fréquentés, de lutter contre les incivilités (notamment les dépôts sauvages) et de faciliter le travail de la nouvelle Police Municipale en lien avec la Gendarmerie.</p> <p>Afin d'alléger le coût pour les finances communales, la municipalité a déposé un dossier de subvention pour obtenir un soutien de l'État et/ou des partenaires institutionnels.</p> <ul style="list-style-type: none">• Aide Sollicitée : La commune espère obtenir une subvention couvrant 80% du coût total de cette première phase. <p>Impact : Cette aide représenterait un soutien financier majeur permettant de concrétiser cet investissement lourd dans les meilleures conditions possibles.</p>
--	--	--	--